

La portée du débat actuel dépasse largement la loi à l'étude, si important qu'il soit pour les intéressés. C'est du fondement même de nos institutions parlementaires qu'il s'agit, du fondement de la démocratie politique. Monsieur l'Orateur, le cas ou le précédent dont il s'agit ici est le plus dangereux dont j'aie été témoin jusqu'ici au Parlement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il est pénible de voir que le précédent n'inquiète pas le ministre. Il est évident que les ministres admettent avoir enfreint la loi mais refusent de croire qu'ils ont eu tort d'agir ainsi. Dans ces cas-là, de quel droit le gouvernement pense-t-il pouvoir punir ceux qui enfreignent la loi, monsieur l'Orateur?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: De quel droit juge-t-il les Canadiens devant les tribunaux? Si le gouvernement peut transgresser la loi, pourquoi pas les autres aussi, monsieur l'Orateur? Le gouvernement donne sûrement l'exemple à tout le monde au pays. Pourvu qu'il s'en tire, c'est tout ce qui compte pour lui. En agissant comme il l'a fait, il a non seulement déprécié la loi, mais il s'est aliéné le respect des Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je vois bien que le gouvernement n'aime pas l'opposition. L'opposition pour lui, c'est un obstacle. Mais je vous affirme, monsieur l'Orateur, que c'est l'opposition qui sauve aujourd'hui l'honneur de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement cherche à se servir du Parlement comme d'un moulin à fabriquer des lois. L'opposition prouve aujourd'hui qu'elle a bien l'intention de s'y opposer. En outre, nous sommes ici pour défendre le Parlement et, par le Parlement, les droits des Canadiens et la loi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Si le gouvernement persiste, il devra répondre des conséquences de son entêtement au Parlement et à la population. Par son attitude actuelle, le gouvernement compromet le bon déroulement de nos délibérations. Cela peut ne pas sembler important à certains membres du Cabinet mais j'estime que c'est important pour la grande majorité des députés, quelle que soit leur allégeance politique.

Quoi qu'en pensent certains membres du gouvernement et le premier ministre, la démocratie parlementaire et la loi sont plus puissantes que n'importe lequel d'entre nous ici.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: C'est pourquoi nous soulevons cette question aujourd'hui et nous avons l'intention de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire ou jusqu'à ce que le gouvernement actuel disparaisse dans les coulisses.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre et le gouvernement peuvent jouer sur les mots à propos de la question dont nous sommes saisis. Ils peuvent essayer d'en atténuer la gravité en disant: «Nous avons l'intention de l'abroger; pourquoi donc créer tant de remous?» Je crois, monsieur l'Orateur, comme l'a si bien dit le chef de l'opposition (M. Stanfield), que nous sommes en train de discuter un principe qui est à la base de notre système de gouvernement chez nous et de la démocratie partout dans le monde.

L'hon. M. Stanfield: Voilà!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je vous prierais de noter, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a été professeur de droit, que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) a été doyen d'une faculté de droit, qu'il enseignait aux étudiants l'importance qu'il y avait à respecter la loi et que tous les deux sont aujourd'hui coupables de l'avoir transgressée délibérément et sans raison valable.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Toutes les fois que le premier ministre prononce un discours, surtout lorsqu'il s'adresse aux jeunes du Canada, et je n'ai pas besoin de citations à l'appui, il affirme que notre système de gouvernement se fonde sur l'ordre public. Il est fier que le Canada soit une démocratie où les gens sont censés respecter la loi et il se vante d'être assez fort pour les y contraindre. Cependant, ce gouvernement n'hésite pas, lorsqu'il poursuit un objectif méprisable, d'enfreindre la loi et de dire à l'opposition et aux agriculteurs du Canada: «Si ça ne vous plaît pas, arrangez-vous»!

• (3.40 p.m.)

Le comportement du gouvernement me semble particulièrement répréhensible, insupportable et désagréable, car il profite d'une loi donnée, celle sur les réserves provisoires de blé, qui fait parvenir de l'argent aux cultivateurs par des moyens détournés. Les fonds, à l'origine, vont à la Commission du blé, directement touchée et, cet organisme relevant du ministre chargé de cette Commission, il est peu probable qu'il poursuive le gouvernement, que ce soit en portant, en vertu de l'article 115 du Code criminel, une accusation contre le ministre des Finances (M. Benson) pour manquement à son devoir selon les stipulations d'une loi, ce qui l'amènerait, non pas en prison, je suppose, mais là où le doyen de la faculté de droit s'est dit disposé à aller, ou en lançant une ordonnance et en faisant un exposé de réclamation contre le gouvernement pour recouvrement de fonds selon la facture établie par la Commission du blé. Le gouvernement savait parfaitement que la Commission ne ferait pas cela et n'irait pas réclamer une ordonnance de mandamus au tribunal.